

 **OBJECTIFS**

- Identifier et caractériser les différents risques générés par une entreprise (risques accidentels) sur son environnement (milieux naturels, personnes et biens)
- Comprendre la structure de la réglementation ICPE et les obligations qui en sont issues

 **PUBLIC**

Toute personne souhaitant s'initier à la gestion des risques environnementaux des entreprises visées par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation

 **CONTENU**

- Présentation des pollutions et nuisances générées par les activités industrielles et les moyens de maîtrise associés : gestion des effluents liquides et gazeux, des déchets, des produits chimiques, des matières dangereuses les nuisances sonores
- La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement : nomenclature et classement, régimes de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation environnementale (procédures administratives et obligations de l'exploitant), la vie d'une ICPE
- Le plan d'opération interne

DURÉE

2 jours – 14 heures

TARIFS

1 080 € HT

DATES

16, 17 mars 2022

9, 10 mai 2022

20, 21 septembre 2022

14, 15 novembre 2022

LIEU

Mulhouse, Paris, Douai, Nantes, Lyon

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes

MOYENS PEDAGOGIQUES

Support de cours – Exercices –
Alternance de mise en applications
– retours d'expériences

INTERVENANTS

Spécialisés dans les domaines des
risques technologiques et impacts
environnementaux ainsi que dans la
gestion et le transport de matières
dangereuses

